



Retracting on order form made at fair

Par **CMOI33_old**, le **18/05/2007** à **13:43**

bonjour, rnHier le 17/05 j'ai signé un bon de commande dans une foire et à la demande du vendeur, j'ai émis 3 chèques (total 6000 euros). Le premier chèque sera débité fin juin et les autres en suivant(juillet et aout). La livraison est prévu courant juin sans plus de précision... Je précise qu'il y a deux bons de commande. Un au nom de mon amie (3000 euros) et l'autre à mon nom (3000 euros) Les chèques sont les miens et nous ne sommes pas mariés et pas de compte commun. De plus sur le bon de mon amie, elle n'a pas écrit la mention manuscrite "lu et approuvé". J'espère que l'on peut dans ce cas annuler les bons de commandesrnPuis je me rétracter ? Ou bien quel est mon recours ? Puis je trouver une faille sur le bon de commande ? Pourquoi le vendeur m'a demandé 3 chèques et en a t il le droit ?rnMerci de me répondre rapidement svprn[s]Nota[/s] : L'entreprise est en espagne mais le bon de commande est signé sur bordeaux. Le lieu de signature du bon de commande ne figure pourtant pas sur ce document. Est ce la faille possible pour annuler ce bon de commande ? A cause de ca ?rnComme vous le voyez, j'ai beaucoup de questions : je cherche par tous les moyens à annuler ces bons de commandes. Peut etre que vous me poserez une question à laquelle je ne pense pas et qui pourrait permettre l'annulation de ces documents.rnMerci de votre réponse

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **13:51**

Bonjour!rnLe but de ce site n'est pas de se comporter comme un avocat en se plaçant définitivement d'un même coté de la barrière.rnNotre mission est d'analyser une situation juridique d'une manière objective qui ne soit pas de nature à influencer une prise de décision

conformement à la loi de 1971 sur le conseil juridique.rnrnrnrSur un plan plus personnel,
comprenez bien que je n'ai aps plus de raison de vous défendre que j'en aurai de défendre
votre commerçant espagnol.rnCdt.